

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210414-75-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021

N° 75/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 avril 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril,

Objet de la délibération :

**Aide à l'immobilier
d'entreprise : SARL Espace
Beltane**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	72
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	84

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	2

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

De Joël BOLE à Vincent MARGUET, de Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, de Vanessa DORDOR à Boris PIERRET, de Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, de Françoise LEBLANC-VICHARD à Alain MONNIER, de Pierre MAIRE à Dominique BERION, de Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, de Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, de Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

Procuration

Suppléé(e)s

Jean-Marie DALOZ par Mathieu LINIGER, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e)

Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Claude CHATELAIN

Absent(e)s

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Marie-Christine VERNERY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,

Vu la délibération de la CCLL en date du 25 janvier 2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,

Vu les délibérations de la CCLL en date des 12/12/2018, 12/12/2019 et 21/01/2021 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,

Vu la demande d'aide formulée par la SARL Espace Beltane,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »,

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

La SARL Espace Beltane a été créée en 2007 par Pascale Schneiter et ses quatre enfants pour accueillir de l'événementiel dans le cadre patrimonial du château d'Amondans. Après un développement axé sur les jardins et les dépendances, l'entreprise souhaite aujourd'hui réhabiliter le bâtiment principal.

Au rez-de-chaussée, l'espace sera repensé pour permettre de recevoir des séminaires et des événements toute l'année et à adapter la cuisine aux besoins actuels. Aux étages, des chambres seront aménagées afin de développer une offre d'hébergement à la clientèle.

Le montant des travaux s'élève à 2.291.652,55 € HT.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 1.819.793,70 €. L'application du taux d'aide à hauteur de 5 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n°2 à une subvention de 5.000,00 €, montant plafond de l'aide.

Après étude du dossier, audition du porteur de projet et échange avec le maire de la commune concernée, la commission n°2 a émis un avis favorable à la demande à l'unanimité.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à la majorité et 2 abstentions (Françoise GOUBET et Jean-Marc CARGNINO) :

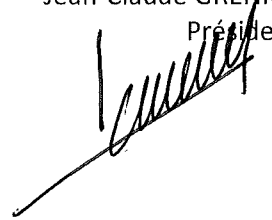
- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL Espace Beltane à hauteur de 5.000,00 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer avec la SARL Espace Beltane la convention définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210414-75-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021